

ATTENDU QUE M^e Louise Bélanger a été désignée vice-présidente du Tribunal administratif du Québec, responsable de la section des affaires immobilières, de la section du territoire et de l'environnement et de la section des affaires économiques par le décret numéro 1015-2014 du 19 novembre 2014, que son mandat viendra à échéance le 19 novembre 2016 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE M^e Louise Bélanger soit désignée de nouveau vice-présidente du Tribunal administratif du Québec, responsable de la section des affaires immobilières, de la section du territoire et de l'environnement et de la section des affaires économiques, à compter du 20 novembre 2016 pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017, au même traitement annuel;

QUE M^e Louise Bélanger continue de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, r. 3.1).

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65641

Gouvernement du Québec

Décret 888-2016, 12 octobre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 17 et 18 octobre 2016

ATTENDU QUE des rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé se tiendront à Toronto (Ontario), les 17 et 18 octobre 2016;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, dirige la délégation québécoise aux rencontres provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 17 et 18 octobre 2016;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit composée de :

— Monsieur Carlos Leitao, ministre des Finances;

— Monsieur Daniel Desharnais, directeur de cabinet, cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux;

— Monsieur Dominic Cormier, directeur de cabinet adjoint, cabinet du ministre des Finances;

— Monsieur Luc Castonguay, sous-ministre adjoint, direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— Monsieur Nicolas Seney, coordonnateur aux affaires intergouvernementales, direction des affaires intergouvernementales et de la coopération internationale, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— Madame Marie-Claude Lavallée, directrice des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances;

— Monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65642

Gouvernement du Québec

Décret 889-2016, 12 octobre 2016

CONCERNANT le renouvellement du mandat de trois coroners à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;